

Congrès régional d'Auvergne

Date-Lieu : 19-03-14 à Aurillac

problématique(s) secteur Corpo

Mandat régional :

- Dans le contexte des logiques néolibérales (mises en place par les lois de décentralisation, en application des choix politiques européens), qui sous-tendent l'ensemble des évolutions que connaît notre secteur éducatif depuis de nombreuses années,
- Dans le contexte permanent de culpabilisation et suspicion vis-à-vis de notre travail,
- Face à la dégradation imposée du service rendu aux élèves,

un projet de rénovation des statuts qui régissent nos conditions de service est en voie d'adoption. Ce cadre représente une vraie régression pour tous les personnels et le service rendu aux élèves.

Alors que notre temps de travail est encore celui calculé sur la base de 45h / semaine, ce cadre conduit à un alourdissement de notre charge de travail en remplaçant les réductions de service actuelles par un système de régime indemnitaire.

Le projet, en renvoyant nombre de décisions au niveau local, en renforçant le rôle des chefs d'établissement et en introduisant celui des Conseils d'Administration dans la définition de nos services, porte atteinte à notre liberté de travail, met en concurrence les personnels et induit un mode de gestion arbitraire.

Alors que le cœur de notre mission, contrairement au discours ambiant, est bien la transmission des savoirs et la formation de citoyens instruits, l'introduction de missions dans la définition de notre service porte une nouvelle atteinte à la qualité et la finalité de l'enseignement dispensé.

Nous déplorons aussi le manque cruel d'informations sur ces travaux, et l'absence de consultation et de débats, alors qu'ils influencent directement notre travail quotidien.

Nous affirmons notre opposition à ces contre-réformes qui dégradent à nouveau nos conditions de travail, et conduisent à réduire la qualité du service rendu.

Sur ce dossier qui nous concerne pleinement, nous demandons au SNETAP et à la FSU d'exiger le retrait du projet de modification des décrets de 50 et d'organiser la défense de nos métiers, de nos conditions de travail et de nos statuts.

Nous demandons que ce point fondamental figure en première place à l'ordre du jour du Congrès d'ARRAS pour le secteur Corpo.

Adoptée à l'unanimité le 19 Mars 2014

Congrès régional d'Auvergne

Date-Lieu : 19-03-14 à Aurillac

problématique(s) secteur PSL – Corpo – Vie syndicale

Mandat régional :

Dans le cadre de la mise en place des politiques néolibérales via les mesures d'austérité, la modernisation de la politique publique (MPP) ex RGPP se met en œuvre dans tous les secteurs de la Fonction Publique, de la Sécurité Sociale et des Retraites.

La loi Peillon de refondation de l'Ecole de juillet 2013 a introduit de ce fait une nouvelle étape de régionalisation de l'Ecole publique et laïque. En effet, pour l'enseignement professionnel le Conseil Régional co-décide avec la DRAF des structures. Une commission régionale consultative est mise en place en parallèle du CTREA et du CREA. Par exemple, en Auvergne, cette commission consultative a validé le partenariat public/ privé pour la classe de BTS à St Flour.

C'est la mise en œuvre des SIEG (Services d'Intérêt Economique Généraux) préconisés par la commission européenne, qui permettent à l'Etat d'attribuer des missions de service public au privé. La loi d'avenir de l'agriculture et l'acte III de la décentralisation actent la régionalisation de l'enseignement professionnel initial. C'est dans ce cadre que le gouvernement actuel poursuit les réformes entamées depuis les années 1980 entre autres dans l'Enseignement Agricole. Ces réformes remettent en cause à la fois :

- les fondements même de l'Ecole Publique et Laïque (égalité d'accès aux savoirs, diplômes nationaux qui sont une garantie contre l'arbitraire, neutralité par rapport aux religions, aux partis politiques et entreprises privées) les statuts des personnels en particulier le statut (décret de 1950) des enseignants, après celui des personnels TOS et des surveillants.

- les syndicats nationaux et leur représentativité

Elles entérinent les partenariats public/privé et l'externalisation de missions au secteur privé. Elles permettent le développement de la flexibilité et de la précarité.

Le congrès régional SNETAP-FSU Auvergne réuni le 19 mars pense que l'Enseignement Agricole public est fortement menacé et demande que le congrès national se prononce clairement :

Pour : l'arrêt immédiat des réformes et l'abrogation de la loi Rocard de 1984, de la loi Peillon de juillet 2013.

Contre : la réforme du statut des enseignants, le pacte de responsabilité, l'acte III de la décentralisation et la loi d'avenir de l'Agriculture.

Le SNETAP avec la FSU doivent mettre en œuvre des actions à la hauteur des attaques perpétrées contre le Service Public, les retraites et la sécurité sociale dans le cadre des politiques néolibérales déjà mise en œuvre par les directives européennes et qui seront gravement accentuées par le traité de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP : Transatlantic Trade Investissement Partenership).

Il est de la responsabilité du SNETAP National et de la FSU d'analyser et de faire connaître dans l'urgence le contenu exact de ce TTIP. Ne s'agit-il pas de la généralisation du Traité de Maastricht ?